



Fédération des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax :01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr <http://www.sudptt.org>

A l'attention de M. Philippe Wahl
Président de La Poste
9 Rue du Colonel Pierre Avia
75757 Paris Cedex 15

Paris, le 26 février 2020

Monsieur le Président,

Objet : Préavis de grève

Dans le cadre de la journée internationale de luttes des femmes, la fédération Sud PTT des activités postales et de télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 24 heures le dimanche 8 mars 2020 de 0h00 à 24h00. Pour les services de nuit, ce préavis débutera le samedi 7 mars 2020 à 17h00 et se terminera le lundi 9 mars 2020 à 7h. Ce préavis de grève concerne l'ensemble des postier-es, fonctionnaires et contractuel-les ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Pour progresser vers l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, la fédération Sud-PTT des activités postales et de télécommunications revendique :

- La fin des inégalités persistantes dont sont victimes les femmes, salaires, évolution de carrière, retraite, doivent connaître de profonds changements pour l'égalité de traitement.
- Un Rapport de Situation Comparée enrichi, ainsi que la présentation annuelle de ce Rapport dans tous les Comités Techniques Locaux, sur le périmètre concerné, conformément à la loi ainsi que la mise en place d'un d'action annuel ambitieux et chiffré.
- La prise en charge de la sur-cotisation par l'employeur pour les agents à temps partiel de droit au vu de l'incidence de ces temps de travail sur les pensions
- Un plan de prévention et de lutte contre les comportements sexistes au travail
- Un véritable plan de prévention du harcèlement sexuel ainsi que des mesures immédiates (notamment éloignement du harceleur et enquête indépendante) lorsqu'un cas de harcèlement sexuel est connu de la hiérarchie ;
- Ces dernières années les accidents du travail et les licenciements pour inaptitudes chez les femmes étant en augmentation constantes, nous redemandons un bilan des causes par branche ;
- Une répartition femmes/hommes dans les organes de direction et de management proportionnelle à la répartition femmes/hommes du service dirigé ou géré ;

Conformément aux textes en vigueur, nous demandons à être reçu-es dans le cadre de ce préavis.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Marie Vairon
Secrétaire fédérale